

La sous-location, c'est une location faite par un ou une locataire qui sous-loue son logement moyennant une contrepartie financière. C'est interdit et une clause le précise dans le contrat de location. Des sanctions existent. Cette page les précisent.

Sous-location interdite

La sous-location, c'est une location faite par un ou une locataire qui sous-loue son logement moyennant une contrepartie financière. C'est interdit et une clause le précise dans le contrat de location.

• **La sous-location, qu'est ce que c'est ?**

C'est une location faite par un ou une locataire qui sous-loue son logement moyennant une contrepartie financière. Que ce soit à un proche ou à un inconnu suite à une annonce, c'est interdit par la loi et une clause le précise dans le contrat de location.

• **Quelles sont les sanctions ?**

Sous-louer son logement, c'est s'exposer à **9 000 € d'amende** et à la **résiliation du bail**.

sous-location interdite l'affiche